

N/REF : 13/05/2026 10H42 C:000039 I:02388
V/REF : AC/C46494
V/Email reçu le Mercredi 13/05/2026 a 10H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLT
IMMEUBLE : CLOTEAUX -CLT
7 A 12, SQUARE DES CLOTEAUX
.
35200 RENNES

Rennes, le 19 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 8 SQUARE DES CLOTEAUX - MME LEMENE 07 66 02 46 51
LOGEMENT N° 003310, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : DÉTECTION FUITE GAZ
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 13/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE SUR CANALISATION GAZ CUIVRE DIAMETRE 22
RÉALISATION D'UNE SOUDURE
MISE EN PRESSION
PRÉCONISATION : PRÉVOIR REFECTION CANALISATION INTÉGRALE DU COMPTEUR
JUSQU'AU CHAUFFE BAIN ET ROAI
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LGESTION Email envoyé le 15/05/26 a 08H36 M. R. STEPHANT

1505 : PRÉCONISATION : PRÉVOIR REFECTION CANALISATION INTÉGRALE DU
COMPTEUR JUSQU'AU CHAUFFE BAIN ET ROAI
DANS L'ATTENTE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL012-Ff Défect.fuite gaz <2h.>compt.PP	1	164,67		164,67
1,00	PBL010-Ff Réparation fuite	PP 1	142,02		142,02
TOTAL H.T.					306,69
T.V.A. a 10,00%					30,66
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>337,35</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.